



# Protocole d'intervention

## Élève et parents

### Loi sur l'instruction publique 13.1.1

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



Si je reconnais un geste malveillant ou un geste pouvant évoluer vers l'intimidation, même si je ne suis pas certain

**Je vais rapidement en parler à un adulte en qui j'ai confiance**

Si je suis victime :	Si je suis témoin :	Si j'ai fait un geste d'intimidation, de violence ou malveillant :
On va me sécuriser et prendre ma version des faits	Invite la victime à te suivre afin d'aller voir un adulte. On va nous sécuriser et prendre notre version des faits	On va me rencontrer et prendre ma version des faits
ou		
On avisera mes parents afin qu'ils puissent prendre soin de moi	Je vais directement voir un adulte pour l'informer et dénoncer ce que j'ai vu.	On avisera mes parents et je serai accompagné dans une démarche réflexive de réparation. <b>Sanction:</b> sera appliquée selon la situation
<p>Un intervenant prendra des nouvelles de moi de façon ponctuelle. Si j'ai besoin d'aide et de soutien, il m'aidera à cheminer. Les intervenants ont un souci de discrétion pendant la démarche.</p>		

**À notre école, l'intimidation n'est pas tolérée !**